



PROCÈS VERBAL - COMITÉ DE DIRECTION

PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

JEUDI 20 AOÛT 2026

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 116 euros. ».

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Stéphanie BOURDIER, Christine BOISSEAUX, Mathilde DELANNES, Morgane FONCY, Pauline GOUBIE, Nathalie LONGUEVILLE, Chrystèle MARJARIE, Nathalie VAN HEGHE et Natacha VIGIER. MM. Samuel ALLARD, Christophe BARONDEAU, Quentin BERTHELET, Fabrice BOUDY, Victor DELACOUR, Quentin DELANNES, Mathieu DE MATOS, Smaïn FEKIRINI, Vincent GUILLAUMEAU, Jean-Marc LALET, Renaud LEGAL, Olivier MODESTE, Noé RASPADO et Aubin SOLER.

Excusé : Dr Luc FONTAINE.

VALIDATION DES POULES DE DEPARTEMENTAL 4 ADDIS 2026/2027

À la suite des engagements et après un travail élaboré par la Commission Sportive Seniors, la composition des poules de DEPARTEMENTAL 4 ADDIS a été soumise à l'avis des clubs pour remarques. A noter que les clubs de l'ESP. MONTIGNACOISE 3 et l'US ANNESSE ET BEAULIEU 3 ont procédé à l'engagement d'une équipe après le délai légal. Par ailleurs, PERIGUEUX FOOT 3 qui s'était engagé s'est finalement retiré.

Un vote est d'abord proposé concernant l'intégration des deux clubs engagés hors délais.

Vote : Pour – 25 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Il est ensuite proposé aux membres du Comité Directeur de valider la composition des poules susvisées.

Vote : Pour – 24 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Jean Marc LALET, licencié à l'ENTENTE GRIGNOLS VILLAMBLARD et dont les deux équipes évoluent dans ce championnat ne souhaite pas prendre part au vote.

CANDIDATURE A UNE COMMISSION

Anthony SCOTTI, licencié au club du BERGERAC PERIGORD FC a proposé sa candidature afin d'intégrer la Commission Futsal et Diversifiée. Après avis favorable du Président de la commission, son intégration est donc proposée aux membres du Comité Directeur.

Vote : Pour – 22 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Pauline GOUBIE, Victor DELACOUR et Smaïn FEKIRINI, licenciés au BERGERAC PERIGORD FC ne participent pas au vote.



VALIDATION D'ENTENTES 2026/2027

Une entente est demandée par les clubs de STELLA JEUNES BERGERAC, COURS DE PILE MONBAZILLAC FC et le FC FAUX pour les catégories U13, U15, U17 et U18.

Vote : Pour – 23 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Christophe BARONDEAU, licencié à COURS DE PILE MONBAZILLAC FC et Renaud LEGAL, licencié au FC FAUX ne participent pas au vote.

Une entente est demandée par les clubs de l'US MARSANEIX MANOIRE et du SAS NOTRE DAME pour les catégories U15 et U17.

Vote : Pour – 25 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Une entente est demandée par les clubs de l'US TOCANE SAINT APRE, des AIGLONS RAZACOIS, de l'US ANNESSE ET BEAULIEU et du FC LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC pour la catégorie U17.

Vote : Pour – 24 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Noé RASPADO, licencié à l'US TOCANE SAINT APRE ne participe pas au vote.

Une entente est demandée par les clubs de FOOT SUD BASTIDE et du FC BELVESOIS pour la catégorie U13.

Vote : Pour – 25 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Une entente est demandée par les clubs des AIGLONS RAZACOIS et de l'US ANNESSE ET BEAULIEU pour les catégories U13 et U19.

Vote : Pour – 25 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Une entente est demandée par les clubs de CONDAT FC et TERRASSON FC pour la catégorie U15.

Vote : Pour – 25 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Une entente est demandée par les clubs de l'ESP. MONTIGNACOISE et l'US PAYS DE FENELON pour les catégories U15 et U17.

Vote : Pour – 25 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Une entente est demandée par les clubs de l'US MUSSIDAN SAINT MEDARD, l'US LAURENTAISE et la JS DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE pour les catégories U13 et U15.

Vote : Pour – 24 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Victor DELACOUR, licencié à l'US MUSSIDAN SAINT MEDARD ne participe pas au vote.

Une entente est demandée par les clubs de NEUVIC FUTSAL 2 et LIMENS JSA pour la catégorie Futsal.

Vote : Pour – 24 / Contre – 0 / Abstention – 0.

Mathieu DE MATOS, licencié à LIMENS JSA ne participe pas au vote.

Le Président,
Jonathan BLONDY.

Le Secrétaire de séance,
Benjamin HAUTIER.